

**Présidence et
Services
Centraux**

**Direction
Juridique,
Statutaire &
Réglementaire**

Service Vie
Institutionnelle

N° 102/2018

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,

Vu le code de l'éducation et notamment son Art. L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis ;

Vu l'élection de M. Emmanuel TRIC en qualité de Président de l'Université Nice Sophia Antipolis lors du conseil d'administration du 28 juin 2017 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée pour l'exécution du budget de l'université à Mme Laure CAPRON, chargée du projet L@UCA et en cas d'empêchement à Mme Anne DAUNOIS-GIUDICELLI, responsable du projet L@UCA.

Cette délégation s'applique exclusivement au Centre Financier 980F01 et porte sur :

- la signature des bons de commande et la certification du service fait,
- les ordres de mission des agents de l'UNSA et l'utilisation de véhicules personnels (sauf pour elles-mêmes),
- la simulation des états liquidatifs des ordres de mission.

ARTICLE 2 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet de l'université et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'université.

ARTICLE 4 :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université Nice Sophia Antipolis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le

19 SEP. 2018



Le Président de l'Université
Nice Sophia Antipolis,

M. Emmanuel TRIC

GRAND CHATEAU
28 AVENUE DE VALROSE
BP 2135
06 103 NICE CEDEX 2

Copies :

- M. le Recteur Chancelier de l'Université
- M. le Directeur Général des Services
- M. l'Agent Comptable de l'Université
- Mme la Directrice des Affaires Financières
- Intéressées